

LA FNAM DECRYPTE LES NUISANCES SONORES AÉRIENNES



La Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers (FNAM) s'empare d'un sujet d'actualité prédominant dans le secteur aérien actuellement – les nuisances sonores – pour proposer une synthèse des défis qu'elles représentent.

Ce document, [disponible sur le site internet de la FNAM](#), apporte un éclairage sur les cadres réglementaires, les outils d'évaluation, ainsi que les stratégies d'atténuation utilisées pour réduire l'impact acoustique des activités aériennes. Il souligne l'importance d'une approche équilibrée qui combine innovation technologique et collaboration entre les différentes parties prenantes pour améliorer la qualité de vie des populations exposées, tout en favorisant le développement durable du secteur aérien.

La FNAM « a pleinement conscience de la nécessité de lutter contre les nuisances sonores et souient l'ensemble des dispositifs de nature à concilier réduction du bruit autour des aéroports et préservation des bénéfiques socio-économiques associés à l'activité aérienne ». Elle souhaite apporter son soutien aux organismes reconnus qui étudient cette problématique afin de développer des indicateurs de mesure du bruit autour des aéroports fiables et ainsi contribuer à un suivi plus complet et régulier de ce phénomène.

Il est rappelé que le coût social du bruit en France s'élève à 147 milliards d'euros, dont 97,8 milliards attribués aux transports. Le bruit routier représente la plus grande part du total (54,8%), suivi du bruit ferroviaire à 7,6% et du bruit aérien à 4,1%.

La FNAM liste les dispositifs déjà mis en application pour encadrer le bruit des activités aériennes autour des aéroports français quand cela se révèle nécessaire et souligne le fait que toute adoption de mesures restrictives supplémentaires en la matière est strictement encadrée par le droit international et européen. Les études d'impacts de ces mesures sont alors importantes pour s'assurer que ces restrictions ne viennent pas pénaliser indûment l'activité économique et l'emploi dans les territoires concernés.

Le document « La FNAM décrypte les nuisances sonores aériennes »
est en téléchargement libre sur le site internet : www.fnam.fr

Pour toute demande d'interview avec la FNAM, contactez Laure Marsac :
laure@groupeexpression.fr • 06 32 30 68 44

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

*La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.*

Retrouvez les actualités de la FNAM sur : [LinkedIn](#) et [X](#)

– Plus d'informations sur www.fnam.fr –

